

Les petits partis sont-ils utiles ?

par A. LAGASSE,
professeur à la Faculté de Droit de l'Université catholique de Louvain,
sénateur de Bruxelles.

★

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

C'est la première fois que je suis invité à prendre la parole à l'Institut belge de Science politique et, avant tout, je tiens à dire combien j'en suis flatté. Je suis même quelque peu surpris d'occuper cette tribune où l'on a vu maintes fois de grands noms de la science politique et du droit public : or, je ne suis nullement un spécialiste de ces questions. Lorsqu'on me présente, généralement on dit « c'est un juriste »... et, entre nous, certains y mettent un sens péjoratif. Parfois, on ajoute « c'est un juriste égaré dans la politique ». Je n'ai pas à apprécier l'exactitude de cette double définition ; mais il est sûr que si le Président de l'Institut belge de Science politique a songé à m'inviter, ce n'est pas en raison de l'enseignement juridique dont je suis responsable à l'Université, et qui d'ailleurs relève principalement du droit privé ; c'est en raison, dirons-nous, de l'expérience — qu'il a bien voulu présumer —, expérience de la vie politique qui est la mienne depuis deux ou trois ans.

J'ajoute immédiatement, parce que cela aidera à préciser notre sujet, que, le titre qu'on m'avait proposé initialement pour cette causerie était : « De l'utilité des petits partis politiques ». C'est moi qui ai insisté pour qu'on le changeât, parce que, et cela doit être bien entendu, je ne viens pas ici faire un plaidoyer. « Les petits partis sont-ils utiles ? » J'ai abordé la question sans à priori. Nous devrions aujourd'hui y réfléchir ensemble en faisant abstraction de tout dogmatisme, de tout préjugé, en évitant de nous braquer sur une expérience déterminée, sur un parti particulier, et en tous les cas, en essayant d'introduire dans les débats le maximum d'objectivité. Maurice Duverger a écrit quelque part que « c'est lorsqu'on parle des partis politiques que l'on voit le plus de passion et le plus de mauvaise foi se déchaîner » : eh bien, si vous voulez, nous allons essayer de lui donner un démenti !

Sans doute parmi vous certains se sont-ils dit en arrivant ici : « l'orateur va nous parler du FDF ». De fait, ces derniers mois, dans le cycle de conférences qui se termine aujourd'hui, plusieurs orateurs nous ont essentiellement entretenus du parti qu'ils président ou qu'ils connaissent particulièrement parce qu'ils y jouent un rôle important. Aujourd'hui, si vous êtes d'accord, nous allons essayer d'élargir le débat, et nous ne nous attacherons pas principalement à ce que le CRISP appelait récemment « le phénomène FDF ».

I

Dans la première partie de mon exposé — il y en aura trois, la première étant plutôt une large introduction —, nous nous poserons cette question : Qu'est-ce donc que les petits partis ? C'est aujourd'hui une expression très répandue, passée dans le langage courant. Vous l'entendez dans la bouche de l'homme de la rue, mais elle est aussi employée par des spécialistes, ou par des hommes politiques... (de préférence, des hommes politiques d'un grand parti !). Avant-hier encore, si j'en crois la presse, le ministre Segers mettait son auditoire en garde contre « les séductions des petits partis ». Il semble qu'il n'ait pas précisé de quoi il s'agissait, mais apparemment tout le monde a fait comme si la notion était bien connue et bien précise.

En fait, dans notre pays, lorsque l'expression est utilisée par un politicien, par un dirigeant ou par un membre de l'un des trois partis qui depuis vingt ans se relaient au « tourniquet gouvernemental », elle désigne globalement tous les partis autres que ces trois « grands ». On ne fait pas de distinction, on les met tous dans le même sac ; on ne distingue pas entre le passé, le présent et l'avenir. Au contraire, lorsque l'expression est employée par un homme de science ou encore par un homme d'action mais engagé dans un parti qui n'est pas un des trois précités, des distinctions apparaissent, ou tout au moins des hésitations ; on s'efforce de préciser, de nuancer... On a même souvent l'impression qu'on ne sait plus très bien de quoi il s'agit. Faut-il, par exemple, ici en Belgique, englober dans la notion des « petits partis » le Parti communiste belge ? Il y a quelques années, le CRISP dans une étude consacrée « aux petits partis », « aux petites listes » (ce sont les deux termes qui revenaient continuellement) laissait délibérément de côté le Parti communiste. De même d'ailleurs qu'il omettait la Volksunie. Est-ce que la Volksunie est un petit parti ? Avant 1961, bien sûr, elle n'avait qu'un seul député. Mais chacun sait que le 23 mai 1965, elle recueillit quelque 10 % des voix des arrondissements flamands et bruxellois : et cela n'est-il pas très proche du pourcentage du Parti libéral avant 1961 ? Du reste, la Volksunie a frôlé les 20 % dans certains arrondissements.

Telle est donc la première question que nous devons nous poser : « Y a-t-il un critère, y a-t-il des critères pour définir le petit parti politique ? ». Je vous dis tout de suite que plus j'y réfléchis, plus cette notion de petits partis me paraît fluide : aussi fluide que celle de « syndicats représentatifs ».

Allons-nous considérer le nombre de mandataires élus ? Il est naturel d'y songer, en premier lieu. A tout le moins cela nous permet de dire — je suppose que vous serez d'accord — que le parti qui n'a aucun élu est un « petit parti », — encore que l'on pourrait contester cette façon de voir là où règne le scrutin majoritaire. Dans notre pays, du moins, il est raisonnable de ranger sous l'étiquette « petits partis » ceux qui n'ont aucun élu, — à condition bien entendu qu'ils existent encore comme parti !

Mais combien d'élus faut-il pour pouvoir refuser ce label de « petit parti » ? On peut songer à faire état de différents textes. En matière d'apparement, on dit souvent que les petits partis ne peuvent en profiter, parcequ'il faut avoir atteint dans un même arrondissement 66 % des voix nécessaires à l'élection d'un député. Ce serait fixer notre ligne de démarcation vraiment très bas : deux tiers de député ! Mais il y a d'autres règlements. Veut-on retenir la définition du « groupe parlementaire » à la Chambre ? C'est alors trois députés qu'il faut pour passer dans le club des « grands partis ». — Il faut d'ailleurs ajouter que pour diverses questions, on exige dix députés (notamment pour avoir accès à la tribune politique de la RTB) — Irons-nous encore plus haut ? C'est indispensable si nous voulons que la Volksunie soit dans le champ de nos réflexions d'aujourd'hui. Prenons garde, cependant : il y a très peu de temps le Parti libéral — qui, lui, est présent également en Wallonie — ne comptait au total que vingt représentants à la Chambre. Or, certains d'entre vous se souviennent certainement qu'ici même, il y a quelques semaines, M. Vanaudenhove avait protesté vigoureusement lorsque je m'étais permis, après sa conférence, de lui demander publiquement s'il considérait que le Parti libéral anciennement avait été un petit parti et aurait justifié l'application des règles qu'il prépare à l'intention des « petits partis ? ».

De ce qui précède, il ressort que le nombre d'élus d'un parti est un facteur qu'on ne peut ignorer, mais aussi qu'il serait hasardeux de s'en contenter comme seul critère. Déjà n'est-il pas inutile de le rapprocher du nombre de voix obtenues par ce parti aux élections : en effet, même chez nous il n'y a pas un parallélisme parfait entre ces deux données. Tout le monde se souvient qu'en 1961 le Parti libéral perdit un siège alors qu'il avait augmenté ses voix. Dans un régime à base de scrutin majoritaire, la chose est évidemment beaucoup plus fréquente.

Même combinés, ces deux critères ne sont pas suffisants. On songera peut-être à y ajouter le nombre d'affiliés. Pour les syndicats des travailleurs, ce critère joue un rôle important (du moins dans les pays étrangers) lorsqu'il s'agit de déterminer le caractère représentatif. Il en va différemment, semble-t-il, en ce qui concerne les partis politiques. Est-ce dû au fait que ceux-ci gardent plus jalousement leurs fichiers à l'abri des regards ? En tout état de cause, on ne peut contester que certains partis ont la confiance de nombreux électeurs, alors qu'ils n'arrivent jamais à placer de nombreuses cartes de membres. Malgré ses reculs répétés, le PSC arrive encore en première position lors des élections : et pourtant en nombre, que représentent ses affiliés ?

Ceci nous conduit à envisager un autre élément. Dans notre pays, les trois « grands » ont, nul ne l'ignore, l'appui d'organisations sociales diverses : mutuelles, syndicats, coopératives..., qui, plus ou moins directement, leur apportent ou des membres ou du moins des électeurs, ainsi que des moyens matériels extrêmement précieux dans une campagne électorale. L'aide est, du reste, réciproque, l'appareil politique se présentant comme une pièce de tout un ensemble et étant appelé à renforcer les positions des organisations sociales. Ne serait-ce pas là, en fin de compte, du moins dans notre pays à l'heure présente, la caractéristique fondamentale de ce qu'on appelle un « grand parti » ? Je ne vous cacherai pas qu'au FDF, dans les premiers temps, certains qui nous connaissaient mal, au moment de s'affilier, nous demandaient : « Quelle est votre mutuelle ? » ou « Avez-vous déjà créé votre syndicat ? ». Pour beaucoup, cela paraît lié à la notion de « parti ».

On dit encore que le « grand parti » se signale par la puissance de ses organismes d'études et de ses réseaux de propagande. Il a ses journaux, ses publications, son centre d'études, son ou ses mouvements de jeunesse... Eh oui ! tout cela n'est pas négligeable, — encore que l'on doive immédiatement remarquer que certains grands partis n'ont pas leur quotidien officiel ? Et il est des centres d'études qui n'étudient pas tellement ! Aussi bien, l'on constate que des formations politiques qui n'ont pas « leur » journal ni « leur » centre d'études ont l'appui de groupes de réflexion extérieurs, de « sociétés de pensées », comme on disait jadis, de « clubs » dit-on aujourd'hui ou encore d'un « mouvement » (songeons aux « mouvements wallons »). Ce nouveau critère paraît donc malaisément utilisable.

Le grand parti, nous dit-on encore, est celui qui, aux élections, présente des listes complètes. Ceci mérite une attention particulière, car on peut donner à cette affirmation deux significations différentes. Ou bien l'on veut dire que la formation qui ne présente aux électeurs d'un arrondissement que des listes de candidats incomplètes n'est pas un

grand parti : on marquera son accord, sans trop de peine, en observant que la réciproque n'est pas vraie. Il y a là, si l'on veut, une condition nécessaire mais non suffisante. En effet, réunir le nombre de signatures indispensable pour présenter les candidats et réunir des candidats, — c'est-à-dire des noms — en nombre égal aux sièges à pourvoir dans une circonscription donnée, même lorsqu'il s'agit d'élections à la Chambre, au Sénat et à la Province simultanément, ce ne peut être considéré comme un exploit extraordinaire.

Mais si l'on veut dire que le « grand parti » doit présenter des listes dans tout le pays, dans tous les arrondissements, alors l'affirmation me paraît plus discutable. Il y a quelques semaines, le parti de M. Lecanuet n'a pas présenté des candidats partout. En tout cas, pour appliquer ce critère, il faut tenir compte des structures propres à chaque Etat. Un grand parti peut délibérément limiter son action à une région particulière, ou à une communauté ethnique..., tout comme un syndicat représentatif, selon moi, peut se limiter à une ou plusieurs branches d'activités, au secteur public ou au secteur privé, ou encore à une région... Il est vrai que sur ce point, le législateur belge ne me donne pas raison ! ou, si vous préférez, je ne donne pas raison au législateur belge. Mais, vous le savez sans doute aussi, le législateur belge est en accusation sur ce point, à Genève, devant la Commission de la liberté syndicale, et celle-ci vient de dire très clairement qu'un syndicat, pour être reconnu « représentatif » ne doit pas nécessairement et toujours s'être implanté dans tous les secteurs d'activités et dans toutes les régions : tout dépend de l'institution et de la sphère où le dit syndicat prétend être reconnu.

On exigera souvent du « grand parti » une certaine « ancienneté » ; certains disent même une « permanence ». C'est là une idée que l'on retrouve aussi dans les définitions du syndicat représentatif. Et c'est en s'y référant que dans les études du CRISP auxquelles je faisais allusion tout à l'heure, on écarte le Parti communiste des « petits partis » ; depuis près d'un demi-siècle, il s'est présenté très régulièrement à chaque élection législative. Néanmoins, pour ma part, je ne voudrais pas appliquer automatiquement ce critère. Un parti ancien, même très ancien, n'est pas nécessairement un grand parti. Je crois qu'il y a des partis — et je m'en expliquerai tout à l'heure — qui seront toujours des petits partis et qui, comme tels, ont un rôle spécifique à jouer. En tout cas, je vous propose de ne pas écarter de nos réflexions d'aujourd'hui une formation telle que le parti communiste, dans notre pays, en dépit de son ancienneté. Et si nous avions à examiner le problème en Grande-Bretagne, nous aurions à prendre en considération le parti libéral, quelle que soit son ancienneté.

Ainsi, au terme de ce survol rapide des critères possibles pour définir les petits partis politiques, nous nous trouvons presque aussi embarrassés

qu'en commençant. Je ne me risquerai donc pas à proposer une définition absolue du « petit parti », une définition qui vaudrait pour tous les pays, pour toutes les époques. Je me bornerai à faire, très modestement et très concrètement, uniquement pour faciliter notre réflexion et notre débat aujourd'hui, les deux propositions suivantes :

Portons notre attention, non pas exclusivement, mais surtout à la situation que nous connaissons dans notre pays, aujourd'hui, depuis 1965. Et, pour être pragmatique, disons que nous laisserons de côté le PSC, le PSB et le PLP, et pour aujourd'hui tout au moins, appelons « petits partis » toutes les autres formations. Aussi bien, il ne s'agit nullement, lorsqu'ici nous parlons de « grand parti » de délivrer une marque de qualité quelconque, et il est entendu que l'expression « petit parti », n'aura pas un sens péjoratif : nous l'emploierons sans aucune espèce de complexe !

Seconde proposition : parmi « tous les autres », nous nous attacherons surtout aux partis qui ont une représentation parlementaire si modeste soit-elle. Bien sûr, il est des partis non négligeables qui ne sont pas représentés au Parlement ; ils peuvent même avoir une influence décisive dans certaines communes et, sur ce plan, certains mériteraient peut-être d'être qualifiés de « grands partis » ! Mais il faut limiter notre sujet : examiner le jeu politique sur le plan communal nous entraînerait trop loin... et me ferait dépasser l'heure qui m'est accordée. D'autre part, il est des formations qui se sont présentées aux dernières élections, qui se présentent d'ailleurs régulièrement et qui échouent tout aussi régulièrement ! Je ne dis pas qu'ils ne sont pas des partis politiques dignes d'intérêt. Mais encore une fois, il faut se limiter, et je crois que si vous vous êtes dérangés aujourd'hui, ce n'est pas spécialement pour réfléchir à la signification et aux problèmes que posent, par exemple, le « Parti national », ou les « Vlaamse Demokraten », ou encore le « Parti du Peuple Universel »... Très concrètement, au Parlement aujourd'hui, nous retrouvons le Parti wallon (PW), l'Union de la Gauche socialiste (UGS), la Volksunie (VU), le Parti communiste... et, bien entendu, le FDF ! J'ai hésité un instant, je vous l'avoue, à ajouter le FDF, à cette liste des « petits partis », et voici pourquoi. Il y a quelques semaines, à la tribune du Sénat, je me faisais interrompre continuellement par certains collègues qui paraissaient particulièrement excités ; j'étais près d'implorer la protection de Daniel, le dompteur des lions, lorsque le Président du Sénat intervint... et c'est lui qui dompta les auteurs des interruptions en trouvant ce « mot », que je trouve admirable : « Vous devez respecter le droit de parole de tout le monde, *même lorsqu'il s'agit du tout petit parti* ». Ce « tout petit parti » m'a paru délicieux : dans la bouche de notre Président, l'expression n'était pas méprisante, ni même ironi-

que : j'y ai vu la preuve qu'on reconnaissait au FDF une place à part. Il était démontré que ce parti « n'est pas comme les autres », qu'il est un parti *sui generis* ! Et si, finalement, aujourd'hui nous pouvons ne pas le laisser en dehors de nos réflexions, c'est parce que, précisément, — nous allons le montrer dans la deuxième partie — la catégorie « petits partis » englobe des réalités très différentes les unes des autres.

II

Telle est en effet la constatation qui s'impose lorsqu'on prend la peine d'observer les choses d'un peu près : on ne peut mettre « dans le même sac » toutes les « petites listes ». Essayons donc divers classements.

I. Il y a, tout d'abord, le petit parti *qui vient de se créer* et qui est appelé, — du moins il le croit — à se développer considérablement. Presque jamais, il n'est d'origine parlementaire : il a une « origine extérieure », pour reprendre une distinction classique. Les circonstances ne lui ont pas encore permis de s'attirer la confiance de toute une opinion, qu'en réalité il représente déjà, ou croit représenter. N'est-ce pas ainsi que le Parti socialiste a commencé il y a 90 ans ? A l'opposé, nous trouvons le petit parti qui résulte d'un « déclin » : il est devenu un petit parti, mais il a eu sa splendeur, il a connu des heures de gloire et il vit largement sur son passé, sur ses souvenirs ; il se peut même qu'il ne survive que par routine. Qui donc a dit que rien n'a tant de peine à mourir qu'un parti politique ?

Il se peut, du reste, que cet « ancien grand parti » ait encore un rôle utile à jouer, par exemple comme « charnière » — mais de toute façon sa situation est différente de celle du nouveau parti appelé à grandir.

II. A un autre point de vue, on distinguera le petit parti qui est l'œuvre d'un homme et celui qui émane d'un mouvement.

On rencontre des partis qui ne sont que des formations centrées sur une personnalité — éventuellement sur une famille — qui s'est attachée une « clientèle ». Le phénomène, fréquent au plan communal, n'est pas inconnu au plan des institutions législatives : généralement, dans ce cas, on trouve, à l'origine, une exclusion, ou une déception personnelle... A l'inverse, il y a le petit parti qui est l'émanation d'un « mouvement de pensée » : disons plus largement, d'un mouvement d'intellectuels, d'idéalistes, que rassemble une doctrine, ou du moins une vision commune des problèmes de l'actualité... Il n'est pas exclu que ce petit parti

soit appelé à grandir ; cependant, chacun sait que les idéalistes ne sont pas légion, dans aucun pays. C'est pourquoi souvent le petit parti de cette catégorie échoue dès les premières élections, ou n'a qu'un succès très limité. Je songe pour l'instant à l'expérience qu'avait tentée Jean-Paul Sartre à Paris, il y a quelques années, ou encore au PSU...

III. Aux petits partis qui sont issus d'une formation ancienne, nous opposerons les petits partis que l'on ne peut rattacher à aucune expérience politique antérieure.

En effet, certains partis politiques sont nés d'une scission, d'une fragmentation. L'histoire nous montre qu'il y a des schismes durables, et qu'il en est de très courte durée. Ces derniers sont, semble-t-il, une spécialité de « la droite » de l'éventail politique, tandis que les scissions qui se prolongent — et qui peuvent éventuellement donner naissance à de nouveaux partis très influents, — se retrouvent « à gauche ». A l'origine de la cassure, il y a un point de doctrine (surtout dans les formations progressistes), ou bien une question de personnes (chose fréquente à droite).

A l'opposé, il y a le parti « taillé dans du neuf ». Certes, il n'est pas né de rien ; mais il ne dérive pas de tel ou tel parti politique connu antérieurement : ses parents, vous les trouverez dans la nouvelle génération d'électeurs, ou bien parmi ceux qui jusqu'alors étaient « abstentionnistes » ou se cantonnaient dans les franges des partis traditionnels, parce que jamais ils n'y avaient cru vraiment...

IV. Au petit parti permanent, nous pouvons opposer le petit parti transitoire. Entendons-nous : il s'agit ici de la vocation même que les fondateurs se sont assignés, et pas nécessairement de la façon dont les choses se passent dans la réalité.

Tel parti, dès sa naissance, affirme hautement ses ambitions : des ambitions durables, parce qu'il se sait — ou se croit — l'expression d'une tendance profonde de l'opinion. A l'inverse, il y a le petit parti que ses promoteurs eux-mêmes considèrent comme momentané : ils veulent — et parfois ils n'hésitent pas à le dire — donner comme un coup de cravache aux responsables des autres formations politiques. On peut du reste introduire une sous-distinction, selon qu'il s'agit de réveiller les dirigeants d'un parti déterminé, que l'on compte bien réintégrer à plus ou moins brève échéance, ou au contraire de jeter bas des structures jugées vermoulues et de préparer quelque chose de tout nouveau : ce petit parti « transitoire » prépare alors une mutation politique, dont il espère des conséquences profondes et durables.

Le petit parti qui se présente comme transitoire n'a pas d'ambition gouvernementale. Mais il est aussi des petits partis permanents, qui savent pertinemment qu'ils ne participeront jamais — dans un avenir prévisible — à un gouvernement : ils sont là parce qu'il faut rappeler l'existence d'une fraction de l'opinion, parfois minime, telle que la classe paysanne, les intellectuels, une religion... Ceci, cependant, nous écarte de la situation politique dans notre pays.

V. Me plaçant à un tout autre point de vue, je constate que dans certains pays, à certaines époques, il n'y a que des petits partis : *le multipartisme* est poussé à l'extrême, et il serait impossible de distinguer « les grands » des « petits ». Ainsi en va-t-il souvent dans les pays nouveaux, ceux qui accèdent nouvellement à la démocratie du régime parlementaire mais aussi dans des pays anciens, où les oppositions dualistes se sont brusquement multipliées et se sont entrecroisées : toute une série de problèmes ont été jugés essentiels (politique étrangère, options économiques, problèmes ethniques ou religieux, opposition laïcs-cléricaux...). Tout cela se superpose et aboutit à une multiplication des partis dont aucun finalement ne rassemble autre chose qu'une fraction très limitée de l'opinion. Et d'autre part, on trouve des petits partis dans des pays où règne le *bi-partisme* : leur rôle est évidemment très différent, puisque, même s'ils ont l'ambition de participer à une coalition gouvernementale, cette ambition ne peut en tout cas se réaliser qu'à la faveur des rivalités des deux grands partis, et jamais autrement que sous forme d'appoint indispensable à une majorité.

III

La troisième partie de cet exposé nous conduit au cœur du sujet : « que penser des petits partis ? Etes-vous pour ? Etes-vous contre ?... Sans doute, plusieurs parmi vous s'imaginent-ils qu'un représentant du FDF ne peut que s'en déclarer partisan. Au risque de les décevoir, je voudrais esquisser une réponse plus nuancée. Et si j'avais à donner un titre à cette troisième partie, je crois que je l'appellerais : « Les mérites et les tares des petits partis » ou mieux : « Les mérites du petit parti politique et ses pièges ». Car si je crois profondément qu'il a des mérites, je sais aussi qu'il renferme des pièges.

Commençons par un grief qui a souvent été adressé, surtout ces derniers temps, aux petits partis ; en nous demandant dans quelle mesure il est fondé, je crois que nous découvrirons en même temps certains mérites.

1. Inutilité, inefficacité des petits partis.

La thèse — combien de fois ne l'a-t-on pas entendue, surtout en période électorale ! — peut être résumée comme suit. Dans un état démocratique, surtout à l'époque présente où les pouvoirs publics sont amenés à s'occuper de tant et tant de choses, le citoyen ne peut jouer un rôle qu'à travers un parti politique puissant, équipé, et qui puisse espérer participer au gouvernement. C'est pourquoi il doit accepter de sacrifier des idées personnelles, des préférences, négliger tout ce qui peut être considéré comme secondaire. Il doit faire preuve de discipline, il doit se ranger sous la bannière d'un grand parti, d'un parti qui mette à son programme ce qui à un grand nombre paraît essentiel. C'est au sein de très vastes groupements, et non dans des petits partis, que l'on peut faire quelque chose d'utile aujourd'hui... Que penser de cette thèse ? Je n'hésite pas à dire qu'elle contient beaucoup de vrai. Non seulement je reconnais que les partis politiques sont nécessaires, — certains, paraît-ils n'en sont pas encore convaincus, certaine presse essaie toujours de nous faire croire que l'on pourrait se passer de partis politiques —, non seulement je les tiens pour indispensables (ils le sont avant les élections, et plus encore après...), et qui dit parti politique dit aussi nécessité de renoncer à des conceptions personnelles en certaines matières, mais j'ajoute : qu'un parti ne se justifie que s'il a les moyens de réaliser ce qui lui paraît essentiel. Il doit avoir les moyens de sa politique, il doit avoir des moyens en hommes et en argent.

Mais lorsqu'on a dit cela, la question n'est pas vidée. Lorsqu'on a dit cela, on n'a pas condamné, en toutes circonstances, la création de petits partis.

1. Raisonçons en partant d'un cas extrême. Vous admettrez sans doute avec moi que si dans un cas déterminé, dans un pays à un moment donné, un citoyen constate que ce que lui, en conscience, estime fondamental (qu'il s'agisse de conviction religieuse, ou de politique étrangère, ou d'option en matière économique, ou de l'armée,... ou de n'importe quoi d'autre qui, en conscience, lui paraît essentiel) n'est assumé par aucun des partis existants, non seulement il a le droit de ne soutenir aucun de ces partis, mais il doit aussi faire entendre sa protestation, il doit crier sa conviction et essayer de la faire partager, par tous les moyens possibles, y compris, s'il trouve d'autres citoyens partageant sa façon de voir, par la création d'un parti politique, quand bien même ce parti politique n'aurait-il jamais l'espoir d'accéder au pouvoir : si modeste soit-il, il servira de porte-voix ; il permettra de dire ce qui doit être dit, de faire entendre ce qu'ailleurs on préférerait laisser ignorer.

Du reste, rien ne dit que ce petit parti, un jour, ne suscitera pas de nombreuses adhésions. Ne nous a-t-on pas appris que, sous la Troisième République, le Parti socialiste est né lorsqu'un professeur de la Faculté de Droit de Paris a été présenté aux élections par un petit groupe d'étudiants et d'ouvriers ?

2. Mais ce cas extrême, que j'appellerais « parti de protestation » ou si vous préférez « la voix de la conscience », est loin d'être le seul où un petit parti trouve sa justification. J'en aperçois au moins deux autres. Tout d'abord, il arrive fatalement dans les partis comme dans toutes les institutions, que la routine s'installe, que les dirigeants perdent de vue l'essentiel, négligent peut-être le contact avec la réalité, ou n'aient plus la volonté, le dynamisme nécessaires pour s'adapter... Dès lors, il faut faire pression pour réveiller ceux qui sont endormis, pour que l'on rectifie le tir. On objectera sans doute : « Mais c'est de l'intérieur du parti que cette pression doit s'exercer ». Oui, souvent cela se passera ainsi, et parfois cela réussira. Mais l'expérience montre que cela peut se révéler totalement inefficace. Les partis les plus puissants, ceux qui ont été les plus structurés, qui sont les plus anciens et ont le plus de traditions sont le plus difficilement maniables. C'est toute la vaste machinerie de ces partis qui rend si malaisée une adaptation aux réalités. Ils sont un peu, si vous permettez cette image, comme ces pétroliers géants pour lesquels la manœuvre est très difficile : il leur faut des kilomètres pour changer le cap. Le petit parti est alors celui qui crie « casse-cou », celui qui signale les écueils. Celui qui a aperçu le danger et n'a pu convaincre les responsables du navire, n'est pas un déserteur s'il décide de se placer en dehors pour mieux jouer son rôle... ; risquons encore une image : il joue le rôle de bateau-phare, temporairement peut-être, ou bien pour un temps fort long.

Tout est affaire de circonstance. Il est, n'est-il pas vrai, des vérités qui, à un moment donné, doivent absolument être dites. Mais, il est des vérités qui, — pour trente-six raisons : le poids de l'histoire, des précédents, des options antérieures, des intérêts parfois fort importants, des questions de personnes,... — ne peuvent être dites à l'intérieur des grands partis. Je ne voudrais pas ici faire de polémique, mais qu'il me soit cependant permis de faire allusion à des questions d'actualité. Eh bien, je constate qu'au Parlement, aujourd'hui, dans aucun des trois grands partis il n'est possible de proclamer certaines vérités élémentaires en matière de structures de la sécurité sociale. Certes, dans les conversations privées, on reconnaît qu'il y a quelque chose qui ne va pas. Mais il faudrait de l'héroïsme, et plus que de l'héroïsme, pour dénoncer un pluralisme institutionnel désuet, qui ne se maintient en 1967 que par le

poids des intérêts acquis et des liens qui unissent mutualités et partis politiques. J'ai pris cet exemple, je pourrais en citer d'autres, vous parler de la question de l'armement, ou plus largement de la question de la défense nationale... Je crois donc qu'un petit parti, à cet égard, peut trouver sa justification, peut jouer un rôle utile, s'il se présente libre de toutes entraves.

3. A côté de cette hypothèse, que nous pourrions en bref désigner par cette image du « petit-parti-bateau-phare », il y a celle du petit parti qui se crée à une époque où sont remises en cause certaines options qui anciennement avaient été jugées fondamentales. Il arrive — rarement il est vrai — dans l'histoire d'une société donnée, que certains clivages de l'opinion, s'atténuent, apparaissent comme secondaires. Tel parti s'est créé, il y a une ou plusieurs générations, avec cette justification précise, qui répondait à un besoin d'alors ; il défendait une conception de vie, déterminé, heurtant peut-être une fraction de l'opinion ; il a donc regroupé tous ceux qui jugeaient essentielle cette conception de vie et a mené le combat politique en ce sens, pendant un laps de temps plus ou moins long. Mais voici que les choses ont évolué. Le monde a changé ; la société s'est transformée, des préoccupations nouvelles apparaissent, de nouveaux regroupements se révèlent nécessaires... Or, cela ne se fait pas tout seul. Cette mutation dans la vie politique ne se réalise pas sans douleur ; je crois même qu'elle n'est pas possible sans un certain choc. Eh bien, c'est ici que le petit parti peut jouer un rôle important, voire déterminant ! Il est, en quelque sorte, pour l'opinion publique, la piqure qui va déclencher la mutation indispensable. Non pas que le petit parti prétende lui-même, comme tel, supplanter ses prédécesseurs. Il se veut transitoire. Sa mission est de provoquer le processus nécessaire de transformation. Ce petit parti, nouvellement créé, a pour ambition de faire prendre conscience des données nouvelles de la vie sociale, et de la nécessité d'aboutir à dégager de nouveaux pôles dans la vie politique.

2. Les petits partis, cause d'impuissance des grands partis.

Voici le second grief que l'on entend souvent faire aux petits partis politiques : ils n'ont pas les responsabilités du pouvoir, ils font donc de la démagogie à tort et à travers, et d'ailleurs même s'ils ne s'y livraient pas, leur existence seule rendrait impossible la cohésion nécessaire au sein des grands partis, compromettrait les majorités gouvernementales indispensables. Ainsi quelles que soient par ailleurs les intentions, plus ou moins louables, de leurs fondateurs, les petits partis introduisent l'anarchie et en arrivent, de la sorte, à détruire les valeurs pour la défense desquelles

ils se sont constitués. En fractionnant l'opinion publique et sa représentation parlementaire, ils nuisent à la collectivité, en rendant politiquement inaccessibles les solutions d'intérêt général. — Et généralement ces philippiques contre les petits partis politiques se concluent par un aphorisme imprégné d'excellente morale conservatrice, du genre « Le mieux est l'ennemi du bien... A vouloir trop bien faire, on manque l'essentiel... ».

Pareille accusation est grave assurément, et vaut qu'on s'y arrête quelques minutes. C'est elle qu'on retrouve, périodiquement, à la base de projets divers — et même de réglementation en vigueur, ici et là... — dirigés contre les petits partis politiques. Il faut, dit-on, refuser toute représentation parlementaire au parti qui n'atteint pas 10 % de l'électorat ; il faut refuser le droit de parole, en telle et telle circonstance, aux mandataires des petits partis ; il faut les exclure de telle et telle commission... L'hostilité envers ces petits partis (ou la crainte qu'ils inspirent !) est telle que « les grands » vont, si nécessaire, jusqu'à créer, en marge des préceptes constitutionnels, des « commission de contact » et autres organes où ils se sentent à l'abri de ces « gêneurs »...

Serait-il vrai que, dans la maladie que connaît le parlementarisme, le petit parti soit ce pelé, ce galeux... ?

Et tout d'abord, l'accusation de démagogie. Il est indéniable que dans les petits partis politiques on s'abandonne aux faciles procédés démagogiques... Pourtant je ne m'arrêterai pas longtemps à cette objection, car je crois que là n'est pas le nœud de la difficulté. En vérité, les grands partis, lorsqu'ils sont dans l'opposition — et parfois même lorsqu'ils sont au gouvernement : il ne faut pas chercher loin des exemples ! — recourent volontiers à la démagogie : la différence, c'est qu'ils le font « à grande échelle ». Combien n'en a-t-on pas vu qui promettaient des réductions massives d'impôts, en sachant très bien que la chose était mathématiquement exclue ? En période électorale ou pré-électorale, ce sont les grands partis qui donnent à fond dans l'escalade des promesses impossibles, en trente-six matières : les pensions des salariés, les veuves, les invalides, les usagers de transports en commun, les contribuables, les locataires..., tous les groupes importants de l'électorat sont l'objet de déclarations fracassantes, — d'autant plus fracassantes que le parti est « grand ». En vérité, il ne semble pas que la perspective d'être au gouvernement quelques mois plus tard ait jamais aidé à résister à la tentation. Si vous croyez que j'exagère, je vous recommande de lire, ou de relire, comme je l'ai fait ces derniers jours, les programmes des trois grands partis en prévision des élections législatives au cours de ces quinze dernières années.

Ma conviction est que le recours aux procédés démagogiques n'est pas une spécialité des petits partis politiques. C'est et ce sera toujours la

grande tentation de ceux qui s'adressent à l'électeur, et le grand parti, qui a besoin de celui-ci pour conserver le pouvoir comme pour y accéder, succombe aussi aisément à cette tentation que les candidats ou les parlementaires des petites formations.

Mais il est plus important de se demander si le seul fait de l'existence d'un, ou de plusieurs, petits partis politiques rend aléatoire une action gouvernementale. Serait-il vrai qu'indépendamment des moyens qu'ils mettent en œuvre, et même s'ils sont d'une parfaite loyauté envers les électeurs, s'abstenant de créer toute illusion quant à leurs possibilités d'action, les petits partis compromettraient fatalement les solutions d'intérêt général ?

Eh bien ! j'estime que cette « accusation » contient une part de vrai dans certaine conjoncture politique : la multiplicité des partis est par elle-même cause d'impuissance ! Et certainement nous songeons tous, pour l'instant, à l'extrême faiblesse des gouvernements de la IV^e République : obligés de trouver l'appui d'un grand nombre de formations politiques, le programme de ces gouvernements de réalisations se ramenait, en fin de compte, à très peu de choses pour ne pas dire à rien ; on arrivait à se mettre d'accord, mais c'était pour ne rien faire.

Précisément, n'est-ce pas la preuve que le reproche d'impuissance gouvernementale dépasse notre sujet ? Il nous conduit, en vérité, au procès du multipartisme, de la multiplicité des partis quels qu'ils soient ; il nous amènerait à nous demander si l'on peut admettre autre chose que le bipartisme, l'existence de deux grands partis. Or, un petit parti, momentanément ou non, peut se concilier avec le bipartisme.

Pour rester dans notre pays, la stérilité de tant de nos gouvernements récents n'est-elle pas due essentiellement au tripartisme ? Est-il rien d'aussi décevant que ces trois partis qui, tour à tour, doivent se mettre d'accord sur un programme commun avec un parti dont les options fondamentales déclarées sont opposées, avec un parti que l'on vient de combattre avec acharnement,... et auquel on devra de nouveau, on le sait, s'opposer avant longtemps ? Considérons, un instant, nos trois dernières législatures : le PSC, le parti le plus nombreux, n'a pas la majorité absolue et doit, d'une façon ou d'une autre, à tout prix, trouver un allié : il s'adresse successivement à l'un et à l'autre des deux autres partis qui peuvent prétendre participer au gouvernement, et un accord se réalise, laborieusement, généralement au terme d'une crise gouvernementale très longue, de plus en plus longue même, mais en tout cas cet accord a pour base un droit de paralysie réciproque. On recourt notamment à des procédés tels que les « commissions-frigidaires »,... et l'on arrive à cette situation paradoxale que le parti dit « de la liberté » doive exécuter les lois les plus « anti-liberté » qui soient.

Je ne crois donc vraiment pas que le reproche d'impuissance du gouvernement puisse être adressé aux petits partis comme tels. Ah, un petit parti peut, assurément, gêner les partis coalisés au gouvernement, et même il peut empêcher certains de dormir... ! Il est trop évident, cela a toujours été reconnu, qu'un gouvernement est plus libre lorsqu'il n'y a qu'un seul parti ! Et il l'est encore plus lorsqu'il n'y en a aucun ! S'il en est qui sont tentés par une formule de ce genre, qu'ils en demandent la recette aux gouvernements de certains pays « péninsulaires » de la Méditerranée. Mais restons dans l'hypothèse d'un régime démocratique : j'estime qu'il y a plus de chance de voir un petit parti appuyer certaines initiatives d'un gouvernement, dont il ne fait pas partie, dès lors que les initiatives sont démontrées justifiées, conformes à l'intérêt général, plutôt que de voir un grand parti d'opposition apporter un tel appui.

En cette matière, il est nécessaire de remonter à la conception que l'on se fait du rôle d'un parti politique dans nos régimes démocratiques. Le parti exprime une certaine opinion des citoyens, qu'il a éclairés et qu'il encadre après qu'ils lui aient fait confiance. Mais de quelle mission a-t-il été investi par eux ? D'abord et principalement de contrôler les gouvernants, afin que ceux-ci soient efficaces, dans une orientation donnée et en respectant certaines valeurs. Si l'électeur a voté pour tel ou tel parti, ce n'est pas seulement, ni même tellement, pour que des propositions soient déposées par ses parlementaires ; ce n'est pas nécessairement pour qu'il gère le Trésor commun, en accédant au gouvernement... Oui, le grand parti a légitimement l'ambition du pouvoir. Il est normal qu'il espère inspirer la politique de demain, et par surcroît il espère profiter des avantages très matériels du pouvoir (surtout là où fonctionne le « système des dépouilles »...). Mais cela n'est pas essentiel à tout parti politique. Il est des électeurs qui savent très bien que leurs candidats ne seront jamais au gouvernement. Tout à l'heure, nous avons souligné la variété des missions dont un petit parti peut être chargé. Il peut faire entendre le cri de la conscience de ceux qui ne trouvent nulle part ailleurs ce qui leur a paru essentiel, ou bien son rôle sera celui d'un fouet, ou du bateau-phare que nous évoquions il y a quelques instants, ou bien encore il s'efforcera de provoquer dans l'opinion publique, les nouveaux classements, les regroupements nécessaires, exigés par l'évolution des choses... Et ces différents rôles, il peut les jouer bien ou mal, plus ou moins bien et plus ou moins mal. Incontestablement, des tentations existent, pour lui comme pour les grands partis. Non pas exactement les mêmes, mais au total, elles ne sont certes pas plus grandes. Il peut être tenté de recourir à des moyens inadmissibles, préjudiciables à l'intérêt général. Mais il peut aussi être constructif et jouer son rôle loyalement.

Finalement, ne doit-on pas dire que tout dépend des hommes qui le composent ? C'est vrai pour lui comme pour les grands partis.

Comme dernière observation, je voudrais ajouter qu'à mon avis la démocratie, dans son esprit profond, a plus de chance d'être respectée à l'intérieur d'un petit parti que d'un grand parti. Il ne s'agit nullement de dénigrer les grandes formations politiques, mais de prendre conscience d'un danger qui les menace tout particulièrement. Et à ce sujet, il suffit d'ouvrir les yeux, de songer à certaines manières autoritaires, voire dictatoriales, ou aux abus de certaines oligarchies, aux « républiques de camarades »,... à ce que l'on a caractérisé par ce mot significatif de « partitocratie ». Le spectacle qu'offrent la plupart des congrès de nos partis traditionnels est, en ce sens, inquiétant. Dans un petit parti, au contraire, la tentation est bien moins forte, et peut-être est-ce là ce qui fait et fera toujours l'attrait de certains petits partis : *celui qui y adhère* sait qu'il pourra y faire entendre librement sa voix, qu'il ne sera pas perdu dans la masse, et que ce n'est pas seulement au moment des élections qu'on lui donnera voix au chapitre, — et *celui qui veut jouer un rôle dans le petit parti* sait qu'il sera constamment soumis à un contrôle collectif, qu'il ne doit pas espérer s'emparer facilement des commandes d'une machine complexe. Le petit parti peut rester plus facilement un parti démocratique : non pas en ce sens que la masse de ses affiliés le gouverneraient, mais parce que les affiliés peuvent être aisément en contact avec les dirigeants et censurer éventuellement leurs erreurs.

*
**

Mesdames, Messieurs, je ne sais s'il est possible de tirer quelque conclusion valable, au terme de ces réflexions trop rapides. Certainement, si l'on voulait s'y essayer, il faudrait y mettre beaucoup de nuances. La matière n'est pas simple, vous avez pu vous en rendre compte. A peine aurait-on fait une proposition qu'immédiatement on songerait à telle ou telle expérience appelant un correctif, une atténuation, des exceptions... ?

Cela demanderait plus de temps qu'il ne nous en reste. Du moins avant de terminer cet exposé et de vous passer la parole, voudrais-je vous soumettre deux choses, vous exprimer deux convictions personnelles, que vous discuterez tant que vous voudrez, dans quelques instants.

Tout d'abord, je dirai ceci : admettre que les petits partis puissent être utiles, cela n'implique nullement que l'on soit adversaire du bipartisme. A mes yeux, plaider pour le bipartisme, c'est songer à deux partis à vocation gouvernementale : mais, dans cette formule, il y a place pour un ou des petits partis, qui peuvent être justifiés par les circonstances, pour des petits partis qui savent que leur rôle est, au sein des insti-

tutions démocratiques, de contrôler l'action des dirigeants et, auprès de l'opinion, de cristalliser des protestations, de dénoncer les écueils, éventuellement de préparer de nouveaux regroupements politiques.

En second lieu, — et ceci je vous le dis très simplement et très franchement, même si certains doivent penser que j'abandonne cette fois le terrain de l'objectivité ; je le dis comme je le pense, en me référant à mon expérience — je connais des petits partis qui n'ont pas de puissants services d'études, qui n'ont pas de quotidien, qui ne peuvent pas compter, pour le recrutement électoral, sur des organisations syndicales ou mutualistes et qui, au surplus, ne peuvent pas promettre à leurs membres des nominations ou des promotions de tous genres... mais ils ont, ces petits partis, même s'ils ne sont pas sans défaut, un double mérite : celui d'avoir une organisation interne vraiment démocratique, et, d'autre part, celui d'avoir, en Wallonie et à Bruxelles, réveillé une opinion publique envahie par le découragement, et d'avoir, par là, aiguillonné des gouvernants trop portés aux solutions de facilité. L'avenir nous dira si leur action, en fin de compte, ne sera pas plus profonde encore : si elle préparera de plus vastes regroupements.

Ne peut-on pas dire, finalement, que le petit parti politique est la meilleure et la pire des choses ? Ce qui me paraît sûr, en tout cas, c'est que si aujourd'hui on fait, comme à plaisir, leur procès, et si d'aucuns songent à limiter la liberté d'expression politique par des mesures discriminatoires supplémentaires, c'est tout simplement parce que certains de ces petits partis font passer continuellement aux grands ce que nous appellerons des « tests de sincérité »... et cela, bien sûr, n'est pas du goût de tout le monde !

